Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260402-DCM_2026_22-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Madame Danielle CARIOU, doyenne de l'assemblée.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, Mme. ARZUL Émilie, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. LE PAGE Clément, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny, M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : M. MOLAC Gwendal

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame CELTON Fanny

DCM 2026-22 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigner en son sein ses délégués pour représenter la Commune au sein du CNAS. Il s'agit d'un comité d'œuvres sociales auquel adhère la commune pour ses agents.

A ce titre, un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE les délégués suivants pour représenter la commune de CAST au CNAS :

DÉLÉGUÉS CNAS		
Statut	**NOM**	**Prénom**
Titulaire	CARIOU	Danielle
Suppléant	LE BERRE	Laurence

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Jacques GOUEROU